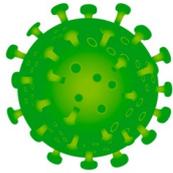




COMPTE-RENDU VISIOCONFÉRENCE DISP

BILAN CONTAMINATION EN PACA :



- **Parmi les personnels :**
- 67 confinés, 8 diagnostiqués (mais pas testés), 4 testés positifs.
- **Parmi la population pénale :**
- 33 signalements, 5 positifs (4 du SAS de Marseille, 1 CP de Toulon) qui ont été transférés à l'UHSI.

FONCTIONNEMENT DES ERIS :

Encadrement présent à 50 % sur base, les agents en alerte à domicile



MOYENS DE PROTECTION :



Les masques ont été mis à disposition samedi matin pour les agents en contact avec la population pénale.

Les stocks existants permettent de durer environ 4 jours, mais nous allons être réapprovisionnés cette semaine (normalement aujourd'hui).

La fourniture de masques va être pérenne car nous serons régulièrement approvisionnés. En outre la RIEP de la Maison Centrale d'Arles fabrique des masques destinés à la PHP mais une partie de ceux-ci sont réservés pour

l'administration pénitentiaire.

L'ERIS et les PREJ ont aussi un stock de masques qu'ils pourront utiliser en cas d'intervention auprès de la population pénale.

Pour le gel Hydroalcoolique la DISP de Marseille, n'a pas de difficultés de réapprovisionnement car elle a un fournisseur qui lui a déjà livré 700 litres. 500 litres seront encore livrés cette semaine.



Toutes les structures sont dotées et il ne devrait pas y avoir localement de pénurie.

Pour les gants, les stocks et le réapprovisionnement permettent de fournir régulièrement les établissements. Là non plus il ne devrait pas y avoir localement de pénurie.

GESTION DES PERSONNELS :



La paie du mois d'avril devrait faire l'objet d'un acompte de 100 %, toutes les composantes variables (HS, DJF etc...) seront saisies à la main par l'UTI vendredi, un problème logiciel ne permettant pas le traitement informatique. Il ne devrait donc pas y avoir (hormis cas particuliers) de problèmes de versement des paies en avril.

Les formations et les concours sont annulés ou reportés.

Ce qui change pour les agents mutés, c'est que les paies sont assurées par les DISP d'origines et non plus d'accueils. Au 1er avril nous allons avoir 87 départs sur les 108 prévus et nous allons recevoir 97 agents sur les 112 prévus.

Le positionnement en AAE, pour gardes d'enfant ou confinement, est reconduit.

Pour le télétravail 120 ordinateurs ont été fournis par la DISP . Actuellement on note une stabilité des arrêts maladie.



Pour les reports des congés annuels, désirés par certains agents, l'administration n'y est pas favorable pour l'instant, nous ne sommes pas dans une situation RH le nécessitant.

De fait les agents qui ont des CA planifiés prochainement doivent prendre leurs congés. De même on respecte les textes pour le CET, il faut donc avoir pris ses 20 jours de CA avant de pouvoir poser des jours sur CET.



UTILISATION DES PREJ :



Ceux-ci ont été déployés pour soutenir certains établissements, sans leurs armes, ne pouvant les rentrer en détention, toutefois ils ont été appelés à faire des transferts, cela a généré des difficultés.

La DISP a donc prévu, en cas de situation similaire, de mettre une équipe d'alerte sur base destinée à assurer les transferts.

Les PREJ partis soutenir l'établissement ne pouvant pénétrer avec des armes létales en détention seront dotés des armes de l'établissement s'ils devaient intervenir dans les chemins de ronde ou zones neutres.

PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET PERSONNELS EN HORAIRES VARIABLES :

Il est abordé la question de l'écrêtage des heures alors qu'actuellement ces agents accumulent les heures. Pour le DISP, toutes les heures seront comptabilisées, mais cette question nécessitera forcément une position nationale, le paiement des HS n'étant pas prévu pour les administratifs.



Les greffes sont fortement sollicités, depuis vendredi, afin de déterminer quels seront les détenus, pouvant répondre aux conditions de libérations définies par la Garde des Sceaux pour vider les détentions.

Aujourd'hui, entre le 7 et le 27, mars 352 détenus ont été libérés. Nous avons au 7 mars sur la PACA, 8027 détenus et 7675 détenus le 27 mars.

Nous ne connaissons le nombre exact de détenus pouvant bénéficier de cette mesure qu'après l'analyse des dossiers pénaux par les greffes.

RESTAURATION DU PERSONNEL :

La fermeture des mess n'est intervenue que lorsqu'il y avait défection du privé en matière de respect des mesures d'hygiène définies (Tarascon et Avignon). Des mesures alternatives ont été trouvées localement.



POUR LES MESURES DE SÉCURITÉ :



La procédure de palpation de dos avec masque, initiée par la MA de Grasse, est généralisée sur la DISP de Marseille.

Les sondages de barreaux et fouilles de cellule sont maintenus, les agents devant porter leur masque de protection.

La limitation du nombre de détenus en promenade ou sur terrain de sport relève de la gestion locale.

La gestion en portes fermées des établissements pour peine est laissée également à l'appréciation des Chefs d'établissements.

Pour finir **FORCE OUVRIÈRE**, a demandé que tous les agents puissent être testés. Les kits de test étant insuffisants, la DISP estime que cela n'est pas possible et qu'il faut réserver cette procédure aux cas vraiment avérés, la décision en revenant aux autorités sanitaires.

Pour l'**UISP FORCE OUVRIÈRE PACA-Corse**
le pôle communication, 31/03/20